

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit du mois de novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GESTEL, légalement convoqué le huit du mois de novembre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Michel DAGORNE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Etaient présents :

Monsieur Michel DAGORNE	Monsieur Robert LAFOND
Monsieur Jacques LE BRAZIDEC	Monsieur Yves LE SAUCE
Madame Catherine AUDRAN	Monsieur Paul MELIS
Monsieur Christophe CARER	Madame Pascale QUERE
Madame Aurélie GARGAM	Madame Jannick QUERRIEN
Monsieur Jean-Marie GUYMARD	Monsieur Jean-François QUILLIEN
Monsieur Frédéric HONORE	Madame Annelise RALEC

Absents excusés :

Madame Françoise MERRET	Monsieur Thomas GUEGAN
Monsieur Loïc QUEGUINER	Monsieur Ludovic KARABOUE
Madame Elisabeth LIEUTIER	Madame Magali LAMOUREUX
Madame Delphine DI MAGGIO	Madame Isabelle LE CORDROCH

Pouvoirs : Madame Françoise MERRET pour Madame Annelise RALEC
Monsieur Loïc QUEGUINER pour Monsieur Michel DAGORNE
Madame Elisabeth LIEUTIER pour Madame Catherine AUDRAN
Monsieur Thomas GUEGAN pour Madame Pascale QUERE

Secrétaire de séance : Madame Pascale QUERE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 30 AOÛT 2019

DCM 2019-0060 ET 2019-0061 : PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'AGRANDISSEMENT DE L'A.L.S.H. « LES LUCIOLES » : DEMANDE DE DETR, DE SUBVENTIONS ET DE FONDS DE CONCOURS

En 2004 la commune de Gestel a fait construire un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) à l'est du bourg, à proximité des écoles, du stade, de la salle polyvalente, et en contact direct avec les espaces naturels du Domaine du Lain.

L'équipement est arrivé à saturation de sa capacité d'accueil, tant au niveau périscolaire que de loisirs et la collectivité se voit dans l'obligation de refuser un certain nombre d'enfants.

Outre l'insuffisance de surfaces d'activités, la structure souffre d'un manque de places de couchage pour les petits, de sanitaires inadaptés (usage / nombre) et d'une cour trop exigüe.

La P.M.I. a émis un avis favorable temporaire sur la structure actuelle, mais, compte tenu de toutes ces insuffisances avec ultimatum d'y remédier en urgence.

Le Maire propose donc, pour remédier à cette situation, de restructurer et d'agrandir cette structure, d'une part pour sa mise en conformité et d'autre part pour répondre à la demande croissante d'accueil des enfants.

Ce projet comprend :

- *La restructuration de l'espace accueil des enfants et des sanitaires « petits »,*
- *Une extension pour 2 salles de repos,*
- *Une extension pour une salle d'activité et des sanitaires « grands »,*
- *Un réaménagement de cour avec une extension sur 240 m².*

Plan de financement du projet :

Coût HT : 495.000 €

Honoraires et frais divers :	99.000 €
Travaux de structuration et d'extension :	396.000 €

Financement prévisionnel : 495.000 €

- *Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) :* 99 000 €
- *Fonds de Lorient Agglomération :* 100.000 €
- *Conseil Départemental (PST)* 50 000 €
- *C.A.F. :* 20.000 €
- *Emprunt :* 100 000 €
- *Autofinancement :* 126.000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- adopte ce projet,
- approuve le plan de financement,
- Dit qu'une partie de la dépenses est inscrite au budget 2019 et que le solde sera inscrit au budget 2020,
- autorise le Maire à solliciter :
 - o la D.E.T.R. 2019
 - o une subvention de la CAF au titre de l'investissement,
 - o le Fonds d'Intervention Communautaire (projets structurants) auprès de Lorient-Agglomération,
 - o Une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la P.S.D.

DCM 2019-0062 : NOUVEAU BÂTIMENT SECTION MATERNELLE ET GROUPE SCOLAIRE JEAN GUEHENNO : DEMANDE DE FIC NUMERIQUE AUPRÈS DE LORIENT AGGLOMERATION

Dans le cadre de la construction des nouveaux bâtiments de la section maternelle du groupe scolaire Jean Guéhenno il convient de commander du matériel informatique et de réaliser le raccordement réseau entre les deux sections. Le montant des dépenses s'élève à 16.915,60 € HT se décomposant comme-suit :

- Raccordement réseau entre les deux « école » : 948 € HT
- Matériel informatique pour les nouveaux bâtiments maternelle (2PC portables, 6 PC fixes, 2 vidéoprojecteurs tactiles) : 10.297 € HT
- Un vidéoprojecteur pour la section primaire : 2.197 € HT
- Quatre PC fixe pour la section primaire : 3.499,60 € HT

Plan de financement H.T. de ce projet :

Coût HT : 16.915,60 € €

Raccordement réseau :	948,00 €
Matériel informatique section maternelle :	10.297,00 €
Vidéoprojecteur section primaire :	2.197,00 €
Matériel informatique section primaire :	3.499,60 €

Financement prévisionnel : 16.915,60 €

- F.I.C. numérique (Lorient Agglomération) : 8.457,80 €
- Autofinancement : 8.457,80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- adopte ce projet,
- approuve le plan de financement,
- Dit que la dépenses est inscrite au budget 2019,
- autorise le Maire à solliciter le FIC numérique auprès de Lorient-Agglomération

DCM 2019-0063: CHARTE REGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES DES COLLECTIVITES REACTUALISEE

Dans le cadre des actions menées pour la reconquête de la qualité de l'eau inscrites dans le contrat territorial du bassin versant du Scorff et dans le futur contrat territorial du bassin versant du Blavet, Lorient-Agglomération a pour mission d'accompagner les communes vers une limitation, voire une suppression des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts. Pour se faire, des audits sur les pratiques d'entretien des espaces communaux sont régulièrement réalisés.

Cette démarche a permis un important travail en faveur de la qualité de l'eau et ce, grâce à une réduction significative de l'emploi des produits phytosanitaires.

La charte régionale d'entretien a été réactualisée en 2019 ; Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce document et d'autoriser le maire à le signer.

L'organisation du document a été revue afin d'offrir un cadre méthodologique renforcé pour atteindre le zéro phyto et adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement :

- Un nombre maintenu de cinq niveaux pour atteindre le zéro phyto comportant différents critères de validation qui ont été complétés par de nouvelles préoccupations,
- Un ajout de critères optionnels dénommés « dynamique de collectivité » symbolisés par une coccinelle qui permettront de mesurer l'implication de la collectivité (communication, valorisation de la biodiversité, formation des agents ...),
- Un ajout de deux articles sur l'obtention des prix régionaux zéro phyto et du non maintien en zéro phyto,
- Un remaniement du document d'audit (annexe 5) pour faciliter sa prise en main,
- Un ajout de définitions et de compléments dans le préambule,
- Une réactualisation de l'annexe 1 (réglementation),

- *Une révision de la totalité de l'annexe 2 (plan d'entretien et niveaux de risque de ruissellement phytosanitaire) et de l'annexe 4 (éléments nécessaires à l'évaluation de la charte).*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve la charte régionale d'entretien des espaces des collectivités et autorise le Maire à signer ce document.

DCM 2019-0050 : CESSION GRATUITE MENIER

La commune avait pris contact avec Madame MENIER afin qu'elle accepte de lui céder une bande de terrain d'un mètre de largeur, le long de la parcelle cadastrée section AA n° 359 afin de pouvoir élargir la voie (cadastrée AA 360) desservant la parcelle AA 355 appartenant à la commune.

Par courrier, reçu en mairie le 29 octobre dernier, les Consorts MENIER acceptent cette cession gratuite à la condition que la commune reconstruise le mur de clôture et prenne à sa charge tous les frais relatifs à cette cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents accepte cette cession gratuite et dit que tous les frais sont à la charge de la commune.

Compte-rendu du Conseil Municipal affiché le 25 novembre 2019

**Le Maire,
Michel DAGORNE**

A blue circular official stamp of the Mairie de Gestet (Morbihan) is overlaid with a handwritten signature in black ink. The stamp features a central emblem and the text "MAIRIE de GESTET" and "56 (Morbihan)".